



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N° 23 - 26

*Date de convocation : 29/06/2023*

*Nombre d'administrateurs en exercice : 11*

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet, à dix-sept heures, le Conseil d'Administration s'est réuni sous la présidence de Monsieur Benoît DIGEON, Maire et Président du Conseil d'Administration du CCAS.

**Présents :** Monsieur Benoît DIGEON – Madame Françoise CHESNOY – Madame Dominique BABIN – Madame Caroline BOURRY – Madame Eline LEROY – Monsieur Bruno NOTTIN – Madame Auxane EVENO – Monsieur Francis CHAMBON – Madame Gisèle DISDIER.

**Absentes excusées :** Madame Sandrine PERRIN – Madame Annie GUET.

Madame Sophie CRAVAGEOT, Directrice, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

----

**CONTRÔLE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTE : COMMUNICATION DU RAPPORT  
D'OBSERVATIONS DEFINITIVES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code des Juridictions Financières et notamment ses articles L.211-3, L.211-4 et R.243-1.

Considérant que la Chambre Régionale des Comptes Centre Val de Loire a procédé au contrôle des comptes et de la gestion du CCAS de MONTARGIS pour les exercices 2017 et suivants.

Considérant que l'instruction a été réalisée d'octobre 2022 à décembre 2022.

Considérant qu'à l'issue de ce contrôle, la Chambre Régionale des Comptes Centre Val de Loire a transmis un rapport d'observations définitives au CCAS de MONTARGIS, le 26 mai 2023.

Considérant que le rapport d'observations définitives, intégrant la réponse du Président du CCAS de MONTARGIS a été communiqué au CCAS de MONTARGIS le 26 juin 2023.

Considérant que l'article L.243-6 du Code des Juridictions Financières fait obligation à l'exécutif de l'établissement public de communiquer à son assemblée délibérante, dès sa plus prochaine réunion, les observations définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes en vue d'un débat en séance.

Monsieur le Président a l'honneur de demander aux membres du conseil d'administration de bien vouloir prendre acte de la communication des observations définitives formulées par Madame la Présidente de la Chambre Régionale des Comptes Centre Val de Loire et transmises au CCAS de Montargis le 26 juin 2023.

Après consultation, les membres du Conseil d'Administration, présents, prennent acte de la communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Centre Val de Loire, transmises au CCAS de MONTARGIS, le 26 juin 2023.

**Benoît DIGEON**  
Maire et Président du Conseil d'administration

